

1975
51

TALEH

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES.

LES PROBLEMES D'ACQUISITION DANS LES BIBLIOTHEQUES AFRICAINES.

E. N. S. B. 1975.

10560

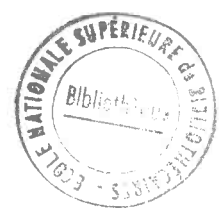
1

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
LYON 1974-1975

TALEH Augustin Azumbu (Cameroun)

LES PROBLEMES D'ACQUISITION DANS LES BIBLIOTHEQUES AFRICAINES

o^o



Note de synthèse préparée sous la direction de :

Monsieur FONTVIEILLE, Conservateur en chef ;
I. P. P. M. S. Montpellier

o^o

1975
51

TALAH (Augustin A.) - Les problèmes d'acquisition dans les bibliothèques africaines. / par Augustin Azumba Talah.

Lyon : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques 1975

30 cm.

RESUME D'AUTEUR

L'enseignement à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques m'a familiarisé avec les problèmes d'acquisition dans les bibliothèques. Dans ce mémoire, j'ai voulu, en examinant les divers moyens d'acquisition dans les pays développés, présenter la situation telle qu'elle se présente dans les bibliothèques africaines, faisant ressortir les lacunes qui y existent. Ensuite, j'ai envisagé ce qu'il était possible de faire dans le but d'améliorer la situation.

Bien entendu, c'est en pratiquant le métier qu'on peut se rendre compte des problèmes actuels ; j'espère cependant que cette vision des problèmes, quoi qu'elle soit élaborée à partir des notions acquises de façon théorique, peut aider à découvrir des solutions concrètes.



Les conseils de mon directeur de recherche, (M. Fontvieille, conservateur en chef à l'I. P. P. M. S. de Montpellier) qui a travaillé en Afrique et a donc de l'expérience en matière de bibliothèques africaines, m'ont été précieux pour la réalisation de ce travail.

Monsieur Thounieux, le conservateur en chef de la Bibliothèque Universitaire du quai Claude Bernard, m'a donné des renseignements sur quelques aspects d'acquisition dans les bibliothèques universitaires avec beaucoup de patience et d'amabilité ; de même que Mme Anglade du service d'acquisition, ainsi que d'autres bibliothécaires.

Certains de mes collègues africains (élèves associés à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques) eux aussi, m'ont donné quelques renseignements en ce qui concerne les problèmes d'acquisition dans leur pays.

P L A N

Introduction

Chapitre I - L'achat

- I - Le rôle du bibliothécaire.
- 2 - La collaboration des professeurs/étudiants.
- 3 - Les bibliographies.
- 4 - Les vérifications avant les commandes.
- 5 - Les lieux d'achat.
- 6 - Le paiement.
- 7 - La livraison.
- 8 - Les réclamations de manquants.

Chapitre 2 - Les dons

- I - Les différentes sources des dons
 - Les individus
 - Le dépôt légal
 - Les thèses
 - Les publications universitaires et écrites académiques
 - les legs
 - Le dépôt volontaire des auteurs étrangers
 - Les concessions de l'Etat
 - Les publications officielles
 - Les publications subventionnées
 - Les souscriptions de l'Etat
 - Les pays étrangers
 - L'UNESCO
- 2 - L'importance des dons

Chapitre 3 - L'échange

- - Fonctionnement en France
- Les conditions pour favoriser l'échange
- Les accords
- La franchise postale
- Les institutions effectuant l'échange et les documents échangés
- Les centres d'échange

- Etat d'échange en D. U.
- Les centres à l'étranger
- Le principe de balance
- Critère de valeur
- La notion de publications officielles
- Les organes de coordination
- Le problème de tarifs
- Les bibliographies (rôle de)
- La fonction de l'UNESCO
- La création d'un super-centre
- La fonction coordinatrice des individus.

CHAPITRE - 6 Le cas particulier de l'Afrique

- 1 - Problème du personnel - assistance technique
 - jeunes africains
- 2 - Le statut des bibliothèques/bibliothécaire en Afrique
- 3 - La collaboration entre bibliothécaire et professeurs
- 4 - Les problèmes des bibliographies
- 5 - Le problème de centre d'édition (absence et éloignement de centre)
 - La fonction d'un intermédiaire
 - Délai pour les règlements des factures
 - Délai pour les livraisons
 - La perte des documents - La réclamation
 - Le problème de transport
- 6 - Absence de dépôt légal
- 7 - Les publications officielles en Afrique
- 8 - L'échange International

CHAPITRE 5 - Prospectives africaines

- Création de centres d'édition, de centres de traduction
- L'organisation des institutions existantes
- Etablissement du dépôt légal
- Création de centres d'échange
- Créations de centre d'achat dans les pays producteurs
- Fonction des corps diplomatiques
- Fonction de l'UNESCO
- L'acquisition des objets d'art africain

CONCLUSION

I N T R O D U C T I O N

Le mot "bibliothèque" est compris d'une manière différente selon les individus, selon qu'ils sont professionnels ou pas ; à cela s'ajoute les changements d'étymologie dus à l'évolution des idées au cours des âges.

Le mot "bibliothèque" couramment employé ne manque pas d'évoquer l'image d'un bâtiment dans la mémoire du non-professionnel. Cette image n'est qu'une déformation de l'image réelle (des collections des livres et autres documents) qui devrait être évoquée. Les lexicographes ont essayé de définir ce mot.

Dans le MICRO-ROBERT, Dictionnaire du Français Frimordial 1971 :
Bibliothèque : meuble ou assemblage des tablettes permettant de ranger et de classer des livres,

salle, édifice où sont classés des livres pour la lecture.

Ex. : Bibliothèque Municipale, bibliothèque de gare, librairie, kiosque (à journaux) dans une gare.

collection de livres. Ex. : un ouvrage de sa bibliothèque personnelle.

Dans le PETIT LAROUSSE Illustré 1975 :

Bibliothèque : biblion : livre, théké : armoire.

- collection de livres, de manuscrits,

- lieu où ils sont rangés,

- meuble à tablettes où sont rangés les livres,

- bibliothèque de gare, kiosque où sont vendus livres et journaux

dans les gares.

Il convient ici de décrire la politique et le fonctionnement du service d'acquisition dans les pays développés ; et par la suite la situation actuelle en Afrique, tout en faisant quelques considérations sur les voies à suivre dans l'avenir. En principe, le fonds d'une bibliothèque comprend tout objet connu comme étant un élément de transmission de la culture. La tentative de spécialisation en matière des bibliothèques a nécessité la limitation de certains types de documents dans des bibliothèques spécifiques.

Les imprimés, les manuscrits ou tous les objets relatifs à la culture écrite, y compris les nouveaux supports et les "non livres", sont acquis dans toutes les bibliothèques. Ils représentent alors le fonds principal des bibliothèques. Toutefois, il y a lieu de rappeler que les bibliothèques nationales et municipales acquièrent aussi bien les objets d'art que les imprimés ; alors que les bibliothèques universitaires et scolaires ont pour but principal l'acquisition des imprimés.

Une vue d'ensemble des acquisitions dans une situation plus ou moins normale, le cas d'un pays développé : la France par exemple, nous servira à découvrir les lacunes en matière d'acquisition.

Les moyens normaux d'enrichissement du fonds sont les suivants :

- titre onéreux (l'achat et l'échange)
- titre gratuit (les dons, le dépôt légal, dépôt de thèse, les legs, les publications officielles, les publications administratives, les publications universitaires, les publications des institutions littéraires et scientifiques, officielles et privées, de certains pays -les gouvernements-, des institutions internationales et nationales, etc.)

CHAPITRE I :

L' A C H A T

Dans un pays possédant plusieurs maisons d'édition, le dépôt légal et les autres publications à titre gratuit jouent un grand rôle dans l'accroissement des collections des bibliothèques qui sont bénéficiaires du système. Néanmoins, quelle que soit sa fonction, aucune bibliothèque ne peut se passer des collections à titre onéreux. En ce qui concerne les bibliothèques universitaires ou scolaires l'achat restésans doute la source principale d'acquisition.

La coordination de ces moyens et une bonne politique d'acquisition demande des efforts importants de la part du bibliothécaire. Ici on a affaire à des opérations de bibliographie : la commande et la livraison des documents. Je me suis renseigné à la bibliothèque inter-universitaire du quai Claude Bernard pour avoir une vue claire en ce qui concerne le fonctionnement du service d'achat à la Bibliothèque Universitaire.

La responsable de ce service travaille en collaboration avec les professeurs et les étudiants de la Faculté. Les professeurs de chaque discipline donnent leur programme et la liste des ouvrages au bibliothécaire. Il existe un professeur chargé des relations avec la bibliothèque. Il joue ainsi le rôle du "professeur-bibliothécaire" dans l'ancien système.

Le dépouillement des instruments bibliographiques joue un rôle important dans le service d'achat ou d'acquisition en général. On aura intérêt à se servir de toute la documentation possible en allant des ouvrages bibliographiques nationaux, internationaux, aux articles de périodiques et journaux. Notons ici l'extrême importance des revues critiques.

La liste de ces documents est la suivante :

- 1 - Catalogue de librairie,
- 2 - Catalogue des éditeurs,
- 3 - La Bibliographie de la France,
- 4 - Les revues critiques nationales et internationales,
- 5 - Le Bulletin critique du livre français,
- 6 - La Quinzaine, Littéraire
- 7 - Le Monde,
- 8 - Les Rubriques de la Bibliographie de la France.

Avant de préparer la fiche de commande, des vérifications sont nécessaires car il faut tout faire figurer sur la liste pour s'assurer qu'aucun ouvrage faisant l'objet d'une commande n'existe déjà en bibliothèque. Le catalogue général de la bibliothèque, les fiches des ouvrages reçus, les fiches de collections, et les fiches des ouvrages épuisés font l'objet de ces vérifications.

En France, l'achat se fait dans les librairies locales. Pour l'étranger, la commande est adressée aux fournisseurs ou aux librairies du pays. Nous pouvons préciser ici la nécessité des négociations préalables avec le fournisseur : avoir des éclaircissements en ce qui concerne le temps qu'il faut entre commande et livraison ; le mode de paiement ; les avantages du discount et des remises, et s'il y a des conditions exigées par le fournisseur. Notons ici que dans leurs relations avec certaines bibliothèques africaines, les fournisseurs demandent le paiement avant la livraison.

On peut tout prévoir au moment de la négociation du contrat ; néanmoins, les termes du contrat varient selon les pays, la bibliothèque et le fournisseur.

Rappelons que les grandes bibliothèques susceptibles d'acheter une grande quantité d'ouvrages peuvent s'imposer d'avantage. Ainsi, certaines bibliothèques américaines ont l'habitude de préciser aux fournisseurs les conditions qui leur sont favorables. On demande au fournisseur de remplir la commande dans les trente jours du reçu ou bien de signaler les titres épuisés pour le moment, ou non encore publiés, ou le cas d'une rupture de stock.

Le bibliothécaire qui reçoit ces informations a l'option d'annuler ou de confirmer sa commande. Toute commande non remplie dans les six mois est annulée. "The contractor is required to fill the order within thirty days of receipt or report in writing any titles temporarily out of stock, not yet published, or out of print". (1)

La bibliothèque inter-universitaire du quai Claude Bernard ne s'occupe pas de documents sonores ; notons toutefois quelques disques comme matériel d'accompagnement en linguistique et des documents graphiques : des cartes, des atlas, des plans et des films.

(1) AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION. Chicago.

- Purchasing Library materials in public and school libraries. A study of purchasing procedures and the relationship between libraries and purchasing agencies and dealers/American Library Association, etc. (red. par) Evelyn Hansel and Peter D. Veillette.

- Chicago : American Library Association, 1969, page 33.

Seuls les pays de l'Europe de l'Est qui n'ont pas le même système bancaire occasionnent des difficultés de paiement. On les paie soit en espèces (échanges), soit avec des coupons internationaux de l'U. N. E. S. C. O. Par contre, le procédé est très facile pour les pays qui ont le même système bancaire que la France. Le règlement est fait par la banque pour les fournisseurs possédant un compte bancaire en France.

Les libraires ou fournisseurs sont tolérants ; aucune condition n'est exigée ici (alors que pour l'Afrique par exemple, on demande souvent le paiement avant livraison). La remise varie selon les pays. Certaines librairies en Angleterre font une remise de dix pour cent. D'autres ne donnent rien. Les librairies allemandes sont plus homogènes. Elles font une remise de quinze pour cent. Les bibliothécaires peuvent régler les factures dans un délai de 2 à 4 mois.

La facture est établie (pour la bibliothèque du quai Claude Bernard) en 5 exemplaires. Le fournisseur en envoie 4 à la bibliothèque qui les distribue comme suit : une pour la bibliothèque, une pour le service central à la Doua, une pour l'Agent Comptable et la dernière pour la Trésorerie Générale. En quinze jours, les bibliothèques peuvent déjà recevoir les documents de la provenance des librairies locales ; c'est la livraison la plus rapide. Mais d'une manière générale, il faut compter trois semaines.

Les livraisons provenant de l'étranger arrivent dans un délai de 2 à 4 mois dans un service normal. Parfois, on peut attendre de dix mois à un an. Après les vérifications nécessaires (nombre d'exemplaires, authenticité et pagination) les ouvrages sont enregistrés dans les catalogues, registres et fiches que j'ai déjà mentionnés dans la partie concernant la préparation des commandes.

Le cas des "manquants" amène le bibliothécaire à effectuer plusieurs autres opérations ; pour ce qui concerne les ouvrages épuisés, rupture de stock, les ouvrages qui ne correspondent pas aux titres, les collections abusives et le manque de pagination, le bibliothécaire peut demander au libraire le remplacement des titres ou l'annulation de la commande des ouvrages. Ces réclamations sont faites d'une manière systématique à la fin de chaque année.

CHAPITRE 2 :

LES DON S

Si l'achat est un moyen important d'enrichissement des bibliothèques, les acquisitions à titre gratuit ne sont pas moins importantes ; notons que l'histoire de l'acquisition à titre gratuit est beaucoup plus ancienne que celle de l'achat. On peut classer sous cette dénomination les dons provenant des individus, des institutions privées et officielles, des pays étrangers, les publications subventionnées ou souscrites par l'Etat, les concessions de l'Etat, le dépôt légal et le dépôt de thèse.

Un regard sur le passé montre de méritoires efforts individuels en matière d'acquisition dans l'histoire de la bibliothèque ; signalons la bibliothèque créée par les fonds d'Emile Berteaux en 1917 et celle de Johnson Reimac en 1935. Notons aussi la collection Rotschild à la Bibliothèque Nationale, les dons Boiset à Besançon, Guillaume Frousteau à Orléans, Mgr d'Enguinberg à Carpentras et le marquis de Mejanès à Aix. Au XIXème siècle, on compte également quelques chiffres de dons par individu aux bibliothèques municipales. "On en a compté 16 à Bordeaux, 14 à Digne, 9 à Besançon, à Amiens, à Poitiers..". (2) Les donateurs individuels du XIXème siècle sont des magistrats, des prélats et des médecins. Certains de ces donateurs, ex. Nazarine, laisse^{nt} l'argent nécessaire pour maintenir leurs fonds en bon état (1400 livres).

Même les étudiants ne sont pas restés inactifs face à cet esprit de bienfaisance. Citons ici le cas de Poitiers où des étudiants "prennent l'initiative de collectes". (3) Outre l'ordre des avocats qui crée une bibliothèque alimentée par une augmentation du droit de parquet imposé aux officiers entrant en charge.

Malheureusement l'époque moderne a connu la diminution de l'esprit de bienveillance de la part de l'individu. Mentionnons toutefois les publications offertes par des auteurs et des éditeurs étrangers à titre de dépôt légal gratuit pour leur propre intérêt - les besoins de la publicité.

Les thèses déposées en 200 exemplaires par les aspirants au Doctorat jouent un grand rôle en matière d'acquisition dans les bibliothèques universitaires. Signalons que ces thèses sont imprimées aux frais des étudiants ; ainsi

(2) Calmette Germain - L'accroissement de collections, page 18.

(3) cf Calmette G. ibid, page 6.

on peut les distinguer des publications universitaires.

En France, les publications universitaires et les écrits académiques sont souvent subventionnés par l'Etat. Certaines universités en Angleterre publient des ouvrages pour le commerce. Bien sûr, dans une telle situation des ouvrages sont réservés pour leur propre bibliothèque.

Dans l'histoire des bibliothèques, les legs ont joué un rôle important. Malheureusement, cette source d'acquisition est de plus en plus rare. Les bibliothèques ne sont pas souvent disposées à accepter des legs qui posent trop de problèmes de conservation. Notons toutefois que la nature et la valeur intellectuelle des documents compte ^{nt} ici.

La pièce maîtresse en matière d'acquisition à titre gratuit est visiblement le dépôt légal ; "l'obligation du dépôt frappe donc l'ouvrage imprimé sous toutes ses formes : livres, périodiques, brochures, rééditions, tirage à part, etc.) (I) Le dépôt légal comprend donc tout ce que la bibliothèque accueille en matière d'acquisitions. En France, les éditeurs déposent cinq exemplaires et les imprimeurs deux. Ces conditions ont été précisées par la loi du 21 juin 1943.

Les concessions de l'Etat présentent un autre moyen important d'enrichissement pour les bibliothèques. Nous pouvons mentionner ici les fonds qui proviennent des actions de nationalisation et de confiscation par l'Etat lors de la Révolution : nationalisation des biens des ordres religieux, des coopérations universitaires ; et la confiscation des biens des imprimeurs. Après plusieurs législations, ces fonds ont été finalement placés dans les bibliothèques publiques et universitaires. Citons la bibliothèque Sainte Geneviève à Paris et la bibliothèque universitaire de Toulouse qui reçoit 20 000 ouvrages.

Plusieurs documents dits officiels et administratifs sont imprimés directement par le Gouvernement. En outre, la publication de certains ouvrages est subventionnée par le Gouvernement. Ces ouvrages et ces publications officielles, qui ne font pas l'objet du dépôt légal, trouvent également leur place à la bibliothèque sous la forme d'acquisition à titre gratuit.

Une fois passée l'époque des confiscations, nationalisations et des dons massifs des individus et des institutions, l'approvisionnement des bibliothèques est devenu plus difficile. Les souscriptions de l'Etat en matière des fonds de bibliothèque figurent parmi les autres moyens déjà mentionnés ; moyens

(I) Cf Calmette ibid page II.

par lesquels le gouvernement tente de résoudre le problème de l'acquisition dans les bibliothèques. Plusieurs périodiques sont acquis par ces moyens.

Monsieur Nortier, Conservateur de la Bibliothèque Nationale de Prêt nous a parlé d'un don de 5 années de journaux (Le Monde) reliés offert par la Présidence., de même qu'un camion de livres donnés par le Ministère des Finances.

Les gouvernements des pays étrangers envoient leurs contributions en matière de dons aux bibliothèques. Les U. S. A., la Roumanie et la Canada envoient des ouvrages à la Bibliothèque Universitaire du quai Claude Bernard à Lyon. Ces services des dons sont assurés par les différents consulats.

L'U. N. E. S. C. O. est aussi un grand donateur. Ses dons arrivent à la Bibliothèque Nationale de Paris par camion.

Une bibliothèque ne pourrait pas se passer de dons même si elle possédait les moyens matériels suffisants pour ses acquisitions. Certains documents acquis au titre de dons ne sont pas en vente ; cependant ces dons ont un intérêt supplémentaire car les collections données par des individus en particulier sont des collections spécialisées.

La Bibliothèque du musée de la guerre a été créée à partir de collections sur l'histoire de la guerre de 1914 données à l'Etat par Henri Leblanc en 1917. La bibliothèque d'art et d'archéologie elle aussi a été constituée d'ouvrages relatifs à l'histoire de l'art donnés à l'Université de Paris par Jacques Ducet ; également donateur d'une collection d'éditions originales, manuscrits et lettres de poètes et écrivains français du début du siècle qui a constitué la bibliothèque que Jacques Ducet installa à Sainte Geneviève.

La France reçoit "7000 à 8000 ouvrages annuels de l'étranger" (1)
La bibliothèque de documentation internationale contemporaine à 67 % d'accroissement gratuit.

Les dons provenant des pays étrangers, comme je l'ai déjà dit, jouent un rôle déjà en matière de production étrangère. Toutefois, une bibliothèque aurait intérêt à sélectionner ces dons car tous ne sont pas valables.

Madame Anglade, la responsable des acquisitions à la bibliothèque universitaire du quai Claude Bernard à Lyon m'a fait part de la situation de cette bibliothèque en matière de dons étrangers.

Certains pays proposent des dons et permettent au bénéficiaire de faire une sélection à partir des bibliographies du pays donateur. Ainsi, on ne reçoit que ce qui est souhaitable pour la bibliothèque. D'autres pays préfèrent envoyer

(1) Cf Calmette ibid page 24.

les documents en masse. Par ce procédé, les dons risquent de devenir plus encombrants qu'utiles. Dans cette bibliothèque la responsable affirme que les dons ont diminué à la B. U. depuis dix ans.

CHAPITRE 3 :

L' E C H A N G E

Par sa nature, l'échange est un moyen favorable à l'acquisition des documents de toute nature. Remarquons que les publications officielles de chaque pays ne sont ni en vente, ni connues à l'étranger. La nécessité d'échanger les idées et la promotion de la paix dans le monde après la deuxième guerre mondiale, ont donné naissance à ce besoin d'acquérir les publications de tous les pays. Grâce à l'initiative des gouvernements de divers pays, d'organismes internationaux, d'organismes nationaux et privés, le système est instauré.

Les accords d'échange sont signés entre les pays voulant pratiquer l'échange de leurs publications. Beaucoup d'éléments peuvent influencer la coopération en matière d'échange : les organisations constitutionnelles des pays, en ce qui concerne particulièrement les publications officielles, la proximité, la parenté linguistique et l'importance des relations politiques. (1)

En outre, des conditions favorables au fonctionnement de l'échange sont étudiées et appliquées. Par exemple, l'établissement d'un centre d'échange dans chaque pays. Mr Cambell dit l'espoir de l'UNESCO de pouvoir, avec le soutien des bibliothécaires, promouvoir la coopération entre groupes nationaux, l'établissement d'un centre international d'échanges, la révision des conventions de 1886. (2) Il est conseillé de "spécifier les documents et les publications officielles susceptibles d'être échangés, car tous les documents ne sont pas désirés ; prévoir les différentes sortes de publications et de matériel d'échange : publications scientifiques, littéraires, artistiques, techniques (livres, disques, films, microfilms, etc.) entre les universités, Académies, sociétés savantes, etc."

L'exonération des droits et des taxes de douane et transport peut encourager les mouvements des documents. Pour le moment, la franchise postale n'existe qu'à l'intérieur de chaque pays. Le cas de la France nous est bien connu. Les bibliothèques et les organismes pratiquant l'échange~~ent~~ envoient leurs

(1) CONGRES INTERNATIONAL DES BIBLIOTHEQUES. Séance plénière. Mercredi 14.9.1955, Bruxelles. Echange des publications officielles/Congrès International, etc. (rapport par) Mme Honoré.

- Bruxelles : Congrès International, etc. 1955, page 93.

(2) Ibid page 94.

documents en franchise postale à la bibliothèque nationale (service centre d'échange). Quand le service central envoie ces documents à l'extérieur il n'y a pas de franchise postale. Ces conditions ont été élaborées au congrès international des associations de bibliothécaires qui eut lieu à Bruxelles en 1955.

Il y a lieu de remarquer que les accords bilatéraux fonctionnent mieux que les accords multilatéraux. La France n'a pas signé l'accord de Bruxelles 1886 qui était un accord d'échanges globaux ; les seuls accords d'échanges ont été signés avec la Belgique en 1891, un accord qui n'a pas été appliqué ; avec les U. S. A. en 1945 et avec le Royaume Uni en 1953. Ici les échanges ont été limités aux publications demandées par les deux bibliothèques dépositaires : le British Museum et la Bibliothèque Nationale de Paris. En outre, les accords du même genre ont été prévus avec "l'Allemagne Fédérale, l'Australie, le Danemark, Israël, l'Italie et la Yougoslavie et le Québec" (1).

Les Etats Unis préfèrent l'échange global des documents. Il existe une entreprise qui se charge du service de distribution à l'étranger, pour toutes les publications officielles de ce pays. Les publications sont fournies par le gouvernement.

Examinons maintenant en détail les divers organismes qui s'intéressent à l'échange. Le gouvernement de chaque pays est le premier organisme de l'échange. En France, la Bibliothèque Nationale joue le rôle d'un centre national d'échange. En tant que centre national d'échanges, elle est attachée au ministère, Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Pour ces fonctions la Bibliothèque Nationale est fournie de publications du gouvernement, les publications législatives, les publications des ministères, les publications de toute l'Administration Publique, les publications subventionnées par l'Etat, les concessions, les souscriptions de l'Etat et les doubles.

Remarquons que la Bibliothèque Nationale fait l'échange de ses propres ouvrages en même temps qu'elle remplit sa fonction d'un centre national pour les autres bibliothèques et organismes. En tant que bibliothèque des sciences humaines elle ne peut pas satisfaire les demandes d'échanges en ce qui concerne les ouvrages de science. Ces demandes sont envoyées aux bibliothèques spécialisées.

Toutes les bibliothèques en France pratiquent l'échange sans passer par le centre national. Les échanges destinés à n'importe quelle bibliothèque ou

(1) CONGRES INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS BIBLIOTHECAIRES

- - Echange des publications officielles et administratives.
- - Bruxelles : Congrès International des bibliothèques, 1955, page 174.

organismes sont envoyés au Centre National d'Echanges. C'est le Centre qui les distribue aux institutions concernées. Les échanges pour l'étranger provenant de ces institutions suivent le même chemin, c'est-à-dire que tout est envoyé à la Bibliothèque Nationale (le Centre National d'Echanges) qui les expédie à l'étranger. Il existe 1200 partenaires d'échange.

Il convient de signaler que les ouvrages provenant de dépôt légal qui a pour fonction principale de préserver le patrimoine, ne sont pas susceptibles d'être échangés. Bien entendu, pour des cas exceptionnels, certains de ces ouvrages peuvent être employés pour l'échange.

On est parfois obligé d'acheter un ouvrage demandé quand il n'existe pas dans le fonds de la bibliothèque.

Chaque organisation, institution effectuant l'échange possède ses propres documents. Dans ce cas la fonction du Centre National d'Echange reste la coordination. Les bibliothèques universitaires exécutent leurs échanges avec les publications de l'Université, les doubles et les thèses. Il y a lieu de faire une distinction entre les thèses imprimées aux frais des étudiants aspirant au doctorat, et les publications universitaires souvent subventionnées par l'Etat, les universités étant des institutions gouvernementales. Certaines universités en Angleterre ont leur propre maison d'édition. Une moitié de leurs publications est commercialisée, l'autre moitié est réservée pour l'échange.

Le fonctionnement des échanges dans les bibliothèques universitaires en France semble être en état de détérioration. Mme Anglade (Bibliothèque Universitaire du quai Claude Bernard) nous a exposé la situation : (avec les statistiques suivantes) trois cent correspondances ont été reçues en 1968 en matière d'échange. En 1974, vingt seulement ont été reçues.

Les sociétés savantes échangent leurs publications avec les sociétés du même genre dans les pays étrangers. Leurs maisons d'édition de caractère nettement commercial consacrent fréquemment un certain nombre d'exemplaires de leurs périodiques pour l'échange.

Les échanges de service à service fonctionnent bien. L'Assemblée Nationale en France "échange ses publications avec 36 pays étrangers ; l'Institut National de la Statistique reçoit par échange des statistiques du monde entier ; La ville de Paris fait des échanges avec les villes étrangères" (1).

(1) CONGRES INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS DES BIBLIOTHECAIRES

Echange des publications officielles et administratives

Bruxelles : Congrès international etc. 1955 page 174.

L'Institut National d'Etudes Démographique obtient 355 périodiques par dons ou échanges, soit 73 % de son fond ; "le Laboratoire Arago à Banyules opère 217 échanges avec Vie et Milieu" (1).

Les services d'échanges internationaux sont concurrencés par le service d'échange à l'intérieur du pays. En 1950, pour les 300 correspondances en matière d'échanges internationaux, il y a eu 400 correspondances entre les institutions et les services. "La bibliothèque de la Sorbonne a longtemps reçu les produits des échanges de la Société Mathématique de France. La Bibliothèque Universitaire de Nancy obtient de même les versements des Annales de l'Est de la Revue Médicale de Nancy publiée par l'Université à Alger" (2). Les différentes facultés offrent à la bibliothèque ce qu'elles reçoivent pour l'échange de leurs publications. La ville de Montpellier elle aussi profite de l'échange de Montpellier Médical ; Strasbourg reçoit le bénéfice du service d'échanges effectué par les Instituts de géographie et de physique du globe. Le Journal de Médecine de Bordeaux donne à la Bibliothèque Universitaire son produit d'échanges. Il convient de signaler que chaque Bibliothèque Universitaire^{suit} les opérations. En outre les publications de chaque faculté sont échangées à travers la France.

Dans d'autres pays, il existe la concurrence du service central d'échange, en France ; aux Etats-Unis, c'est la Library of Congress ; en Allemagne, l'Oeffentliche Wissenschaftliche Bibliothek de Berlin ; en URSS, la bibliothèque Lénine et l'Académie de l'URSS ; en Espagne, le Consejo superior de Investigaciones Cientificas de Madrid ; Au Royaume-Uni, le British Museum se charge de cette tâche. La tendance générale est la prise en charge de ce service par la Bibliothèque Nationale. Chacun de ces centres s'occupe de la production de son pays, production qu'il échange avec les pays étrangers.

Le service d'échange ne peut fonctionner qu'avec des conditions favorables pour chaque pays ou pour l'ensemble des pays pratiquants. Notons ici le principe de balance (valeur équivalent). Il y a beaucoup de difficultés à ce niveau. A cause de la hausse du coût de la vie, les livres sont plus chers dans certains pays. Bien entendu, les critères du nombre d'exemplaires ou volumes ne sont pas tout à fait satisfaisants. Précisons que seule la valeur intellectuelle de l'ouvrage est considérée.

Etant donné ces complexités, il faut de la prudence et un esprit de compréhension de la part des bibliothécaires pour le bon fonctionnement du service

(1), (2) . - Cf. Calmette, ibid, page 48.

d'échange. Remarquons toutefois que le prix d'un livre établi par l'éditeur est fixé en fonction de sa valeur intellectuelle. Il est donc utile d'inclure le prix de chaque ouvrage sur la liste d'échange. Ex. : ouvrage n° 5 = 550 Frs etc.

Le bureau central d'échanges envoie les demandes de réclamation pour les ouvrages non reçus à la fin de l'année. Dans cette opération, on peut ne pas baser ses arguments seulement sur les considérations du nombre d'exemplaires. Il sera peut-être convenable d'établir une liste des ouvrages reçus et une liste des ouvrages envoyés avec les prix comme indicateur de valeur. La réclamation pourra donc être faite en termes financiers cette fois-ci, pour le cas où il existerait un grand déséquilibre en matière d'échange.

La notion de publications officielles n'est pas facile à délimiter. Signalons que les conditions et les accords d'échanges des publications officielles, données dans le chapitre IV du manuel des échanges internationaux des publications, ont été formulés et conclus par des administrateurs "les bureaux ministériels", sans l'avis des professionnels, les bibliothécaires. Ici, les "documents officiels" ou de "publicationsofficielles" se définissent comme "ouvrage exécuté par ordre et aux frais du gouvernement ou publications des divers ministères, bureaux, institutions officielles". (1)

La situation en France se rapproche de cette conception. Ajoutons que toutes les Universités et grandes écoles en France sont des établissements d'Etat, c'est-à-dire que la "plus grande partie des publications scientifiques et universitaires est éditée aux frais de l'Etat. Dans d'autres pays, ex. : Pologne, URSS et Espagne, les publications éditées par l'Etat englobent des collections littéraires et des ouvrages de vulgarisation populaire de nature très variée. Or, le cas des Etats-Unis et de l'Angleterre où il existe des institutions spéciales pour l'édition des "publications officielles".

Grâce à l'article de Mmc S. Honoré ("l'échange des publications officielles et administratives, et les relations avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales" -Congrès international des bibliothèques... Vol. I-) les notions de publications ont été reprises et la définition améliorée.

La notion de publicationsofficiellescontient trois éléments :

I - "l'initiative de l'édition et la décision de publication d'un tel

(1) CONGRES INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES

L'échange de publicationsofficielleset administrativeset les relations avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales.

BRUXELLES : 1955, page 97.

document doivent être prises par un organe de l'autorité de l'Etat" (1).

2 - Un organe de l'autorité de l'Etat pour l'auteur "même, si dans certains cas une personne particulière agissait au nom de cette autorité, ex. un ministre dont la signature figure sur un décret etc." (2).

3 - Le contenu d'un imprimé officiel doit comporter des instructions officielles, soit décret, recommandation, avis, énonciation, notification, compte-rendu, recensement officiel, statistique, etc.

Le résumé de ces trois points constitue la définition complète de la notion de publications officielles. "Des publications émanant d'un organe de l'autorité de l'Etat et publiées en son nom qui contiennent des règlements d'ordre normatifs ou des comptes-rendus officiels" (3)

Mis à part les cas extrêmes des pays mentionnés ci-dessus où presque la totalité des productions éditoriales appartient à l'Etat, toutes les publications officielles des autres pays ne répondent pas aux conditions spécifiées par les trois points ci-dessus. Les accords partiels signés pour des publications choisies sont donc mieux adaptés au fonctionnement des échanges internationaux des publications officielles.

La coordination du service d'échange n'est pas tout à fait laissée aux organismes effectuant l'échange. Les organisations nationales et internationales non gouvernementales ont travaillé et travaillent encore sur ces problèmes. Citons ici les gouvernements des différents pays, l'UNESCO, la Fédération Internationale des Associations des Bibliothécaires (FIAB), des institutions et la Fédération Internationale de Documentation (FID).

Les problèmes de tarification, les frais de transport et de douane sont une des tâches, parmi d'autres, que se sont proposés ces organes de coordination, afin de faciliter l'échange des publications. Dans ce domaine, il s'agit de réduire les frais de transport, mais il n'est pas encore question de les supprimer comme le voudrait le Congrès International des Associations Bibliothécaires, Bruxelles, 1955.

"Il y aurait lieu de demander à l'organisation internationale des transports aériens la possibilité de jouir des prix minimum du fret en prenant comme base le poids total des colis déposés par le service national des échanges, et non le poids des envois par lieux de destination" (4).

(1) (2) (3) CONGRES INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES. Sur le problème des publications officielles. Bruxelles : 1955

(4) CONGRES INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES -- Exchange . - Bruxelles : 1955, page 125.

Pour les doubles, il serait souhaitable d'établir une fiche de format international afin d'éviter la rédaction de fiches dans toutes les bibliothèques. Chaque centre national a la tâche de donner des informations sur les sections documents officiels et documents divers. Il y a lieu de noter que plusieurs de ces recommandations ont été déjà appliquées.

Il existe des bibliographies presque complètes en matière de publications officielles et diverses dans tous les pays. Citons ici le Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques qui diffuse les offres et demandes d'échange provenant d'organismes divers ; publication mensuelle : "Manuel des échanges internationaux de publications, 1951, un document exhaustif sur les accords culturels, internationaux, les centres d'échanges existants." Ce document, classé par matière, donne 15 000 offres d'échange. (1) Outre le United National Index page 100 ; l'Annuaire des Organisations Internationales.

En ce qui concerne les doubles, une liste des doubles est communiquée à l'UNESCO par les institutions afin de faire connaître à la fois ce qu'elles offrent et ce qu'elles souhaitent recevoir. L'UNESCO en diffusant ces offres joue le rôle d'un "centre de clearing". Remarquons que les frais de diffusion sont pris en charge par l'UNESCO. (2)

La France est très bien équipée en ce qui concerne les bibliographies ayant pour but de favoriser l'échange :

- catalogue et bibliographie courantes des publications officielles,
- établissement des courantes : France "documents administratifs" 1951 (3)
- une bibliographie sélective des publications officielles, 1952, publiée bimensuellement sous le guide des comités interministériels de documentation et du comité international de coordination des sciences sociales et diffusée par la Documentation Française ; cette bibliographie comprend deux parties : 1) documents administratifs, 2) sommaire de revues ; signalement des principaux documents parlementaires et les principales publications administratives dans la première partie. La seconde partie donne les sommaires des différentes revues publiées par les administrations françaises. En outre, le même groupe de rédacteur a établi une liste des périodiques des administrations centrales et un état des publications périodiques ou des séries des établissements publiés à caractère administratif, industriel et commercial. (3) Le supplément "F" de la bibliographie de la France est consacré aux publications officielles (partie officielle 1950).

(1) (2) (3) CONGRES INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS DES BIBLIOTHECAIRES
Echange des publications officielles et administratives,
Bruxelles : 1955 page 173.

La Fédération Internationale de Documentation travaille en coopération avec plusieurs organisations et les centres dont il suffira d'en énoncer quelques uns : The European Productivity Centre (O. E. C.), Food and Agricultural Organisation (F. O. A.), World Meteorological Organisation (Organisation Météorologique Mondiale), International Union of Forest Presearch Organisation, International Building Council, International Union of Pure and Applied Science, Science Coopération Office of UNESCO in Delhi. (1)

Il a été prévu la création d'un super-centre (international) afin de centraliser la correspondance entre les groupes des centres nationaux. Dans ce super-centre, il convient d'employer une langue internationale et chaque centre doit être équipé avec des spécialistes qui comprennent la langue internationale. (2)

Il existe des bibliographies importantes pour ces centres : the membership list of national and international scientific societies, (la liste des membres pour les sociétés scientifiques nationales et internationales) ; National guide of subcentres published by UNESCO, (guide National de "souscentres" publié par l'UNESCO) ; International guides or manuels - Address of National Information Centre ex World of learning, Yearbook of International Organisation, International Centre of scientific Unions (I. C. S. U.)

Des individus sont engagés pour remplir la fonction de "agents de liaison" (contact men), afin d'éviter les inconvénients de la bureaucratie. Ainsi, l'organisation de contact en recherche, F K O Sweden (Research contact organisation) emploie 400 "contact men". Plusieurs pays ont attaché des agents spécialement destinés à remplir ce rôle de liaison à leur ambassade ou aux services consulaires. Les attachés scientifiques peuvent coopérer avec les centres d'informations ou les centres de recherche.

(1) (2) CONGRES INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS DES BIBLIOTHECAIRES .

. - Echange d'information documentaire.

. - Bruxelles : 1955, page 213, 194, 191.

CHAPITRE 4 :

C A S P A R T I C U L I E R D E L ' A F R I Q U E

Nous avons vu dans la partie précédente les réseaux d'acquisition et les problèmes qui s'y rattachent. Précisons que ces problèmes se posent avec acuité et paraissent même insurmontables dans les bibliothèques africaines. Il y a lieu de signaler que beaucoup d'éléments sont à l'origine de ces lacunes en matière : d'acquisition, Le problème du personnel technique, les moyens matériels ainsi que la nature et le progrès de la culture par les livres telle qu'elle se présente en Afrique.

Commençons par le problème du personnel technique. David Spiller décrit bien ce qui est le centre du problème d'acquisition : la fonction coordinatrice du bibliothécaire : "sans une bonne politique d'acquisition, il n'y a pas de bonne bibliothèque. D'autre part, la responsabilité du bibliothécaire est dans ce domaine considérable" (1).

Les premiers conservateurs en chef des bibliothèques africaines ont été des européens ; dans le cas où il y avait un africain, il existait souvent une assistance technique européenne. Il faut remarquer que les bibliothécaires en Europe et aux Etats-Unis, au moins pour certains, possèdent une expérience dans le monde de l'édition et du marché du livre. Les coopérants choisis dans cette catégorie peuvent ainsi employer leur expérience et mener une bonne politique d'acquisition pour les pays africains. Il faut, bien entendu, voir qu'en plus de cette expérience, d'autres facteurs entrent en jeu pour mener à bien cette politique. Il existe quelques cas où pour l'intérêt de leur propre recherche des conservateurs en chef ont mené une politique d'acquisition telle qu'ils ont acquis des livres qui n'étaient pas adaptés aux besoins des lecteurs. Etant donné les maigres crédits d'achat dans ces bibliothèques, la gravité d'une telle situation est évidente :

Citons quelqu'uns de ces cas bien connus : à la Bibliothèque Universitaire de Dakar, pour une thèse sur la Toscane (~~Italie~~), on a fait venir des livres sur l'Italie et la Toscane des XVème et XVIème siècles ; de même, pour une thèse sur Courteline ; et sur la "Chaise Dieu" à la Bibliothèque Universitaire de Tananarive. La recherche non africaine est donc un aspect négatif en matière d'acquisition.

Le conservateur en chef a la responsabilité d'acquérir les livres pour toutes les catégories de chercheurs, ce qui sert les intérêts des étudiants, de la recherche africaine.

En l'absence d'une assistance technique européenne, le jeune bibliothécaire africain est souvent très mal armé pour faire face aux multiples problèmes. Il est évident que des notions de bibliothéconomie acquises théoriquement ne peuvent pas remplacer l'expérience ~~qu'il~~ que seule peut donner la pratique du métier. Etant donné que le métier de bibliothécaire et la bibliothèque en tant qu'institution ont été tardivement connus en Afrique, leurs statuts restent à être établis face au gouvernement.

Signalons que la bibliothèque universitaire ici reste partie intégrante de l'Université ou faculté. Dans ces conditions, l'impossibilité d'obtenir des crédits d'achat suffisamment élevés est évidente. La Bibliothèque Universitaire de Yaoundé acquiert deux à trois milles ouvrages par an pour 6000 étudiants. Nous sommes ici dans une situation totalement différente de celle qui existe en France, par exemple, où il existe une "direction" de bibliothèque et de lecture publique au ministère de l'Éducation Nationale.

La collaboration entre des bibliothécaires, professeurs et étudiants (les lecteurs), n'est pas suffisante. Or, cette collaboration est essentielle et même indispensable au bibliothécaire pour sa politique d'acquisition.

Il ne faut pas négliger l'élément de bibliographie dans les problèmes d'acquisition. Dans la partie concernant l'achat des livres dans les pays développés, j'ai énuméré la documentation que le bibliothécaire a à sa disposition : de l'ouvrage bibliographique à l'article de périodique ou journal. Cette documentation donne des renseignements sur les nouveautés en en faisant ressortir la qualité intellectuelle. Dans les bibliothèques africaines, le bibliothécaire a seulement les bibliographies et les catalogues généraux pour la sélection des livres.

Avec d'une part l'absence des centres d'édition en Afrique et d'autre part l'éloignement des centres à l'étranger, très peu d'ouvrages sont achetés sur place ; ceux qu'offrent les librairies qui les importent. Bien souvent, on ne prend connaissance des nouveautés que trois ou quatre mois après leur parution ; on ne peut pas bénéficier de l'avantage des prix de lancement et les prix changent vite. La décision d'achat se fait sans aucune notion de la valeur ou du contenu du livre, ce qui amène souvent des surprises au moment de la réception des ouvrages.

Aux problèmes de l'éloignement du centre d'édition et du marché du livre sont rattachés toute une série de problèmes.

Pour les règlements des factures, on est obligé de recourir à un intermédiaire qui prélève une commission. Le Cameroun a un intermédiaire à Paris pour les ouvrages de langue française et un autre à Londres pour les ouvrages de langue anglaise. Le fait de passer par un intermédiaire aboutit au renchérissement du prix du livre. La Bibliothèque Universitaire officielle de Bujumbura (Burundi) est en contact avec une "Agence et Messageries de la presse" à Bruxelles.

Le délai pour le règlement des factures entraîne souvent des conflits avec le fournisseur. Certaines factures ne sont effectivement payées qu'au bout d'un an. De nombreux éditeurs ont réagi à ces difficultés en prenant des mesures très strictes, comme l'interruption ou même la suppression de l'abonnement des périodiques : demande de paiement avant livraison.

Il est presque impossible de ne pas avoir de lacunes, même dans le domaine des documents commercialisés. La perte de certains numéros de périodiques provient de la longue durée de la livraison. Beaucoup d'ouvrages figurant sur la liste de commande sont épuisés ou en re-impression. Les fournisseurs omettent d'informer le bibliothécaire de ces manques, ce qui fait qu'on ne s'en aperçoit qu'au moment de la livraison.

Ces irrégularités occasionnent des pertes de temps et d'argent. En principe, le bibliothécaire peut adresser au fournisseur une réclamation en ce qui concerne les documents manquants ou défectueux ; mais la réclamation pose de nouveaux problèmes. Bien souvent, il est préférable de racheter les ouvrages plutôt que de s'engager dans la procédure de réclamation : dans une bibliothèque universitaire en effet, le facteur Temps est aussi important que celui de la dépense.

Il ne faut pas négliger les difficultés en matière de transport. Le facteur Temps que je viens de mentionner nécessite qu'on envoie les livres par avions. Mais de tels frais de transport peuvent avoir pour résultat de doubler les prix des livres. Le transport par bateau, qui est moins cher, a des inconvénients : il faut compter 3 à 4 mois pour obtenir les ouvrages commandés. Or, ces conditions de transport entraînent souvent la détérioration des livres.

Les frais de port augmentent encore les prix des livres du fait que les pays n'ont pas encore tenu compte des recommandations de l'UNESCO à propos de l'annulation des frais de transport pour les livres ainsi que de la suppression des tarifs douaniers.

L'achat reste le principal moyen d'acquisition pour les bibliothèques africaines. Le peu d'Africains qui écrivent publient leurs oeuvres à l'étranger,

faute de centre d'édition en Afrique. Par conséquent, l'acquisition en matière de dépôt légal qui constitue une source si riche dans les pays producteurs n'existe pas dans les pays africains. Les dons provenant de l'UNESCO, des gouvernements des pays étrangers améliorent la situation, mais ils ne sont pas suffisants. Précisons que les dons ne répondent pas souvent aux besoins (souvent nettement spécifiés) des bibliothèques universitaires.

En ce qui concerne les publications officielles, il existe dans chaque pays une imprimerie pour leur impression. Il suffit d'organiser l'acquisition de ces documents pour les bibliothèques locales et les échanges internationaux.

Les pays africains sont très mal armés en ce qui concerne l'échange international, car, sans maison d'édition, ils ne peuvent pas remplir les conditions de l'échange (exigence de balance). Les Universités africaines récemment inaugurées elles-aussi, ne possèdent pas de publication qui peut servir les besoins d'échange. La plupart d'entre elles sont encore au niveau du premier cycle ; par conséquent, les thèses n'existent pas.

CHAPITRE 5 :

PROSPECTIVES AFRICAINES

Les problèmes d'acquisition dans les bibliothèques africaines sont des problèmes multilatéraux qui demandent le maximum d'efforts de la part des bibliothécaires aussi bien que des dirigeants de l'Administration et des intellectuels africains.

La création de centres d'édition en Afrique peut jouer un grand rôle ici. Il y a des conditions préalables pour la création d'un tel centre. En ce qui concerne les lecteurs actifs, seul le monde étudiant ne représente qu'un pourcentage très faible de la population actuelle dans chaque pays d'Afrique, et nous n'avons pas là une situation favorable. L'élaboration des langues nationales africaines est un élément favorable à l'augmentation des lecteurs actifs.

Il est certain que l'édition africaine une fois créée ne pourra pas résoudre entièrement ce problème : on ne doit pas se contenter de la production d'un seul pays ou même d'un seul continent, il faut toujours regarder vers l'extérieur dans le but de recenser la production de tous les pays possibles.

Evouons ici la nécessité de la création d'un centre de traduction pour favoriser l'acquisition des documents provenant de tous les pays du monde. Actuellement, la tendance est d'acquérir seulement les documents écrits dans les langues des anciens colonisateurs. Du fait de leur statut de langues internationales, le français et l'anglais qui sont majoritaires dans les pays africains donnent à ces pays la possibilité d'obtenir une bonne proportion de la production éditoriale du monde.

L'organisation et l'amélioration des institutions existantes, plus que des créations nouvelles, aboutiraient à de bons résultats. En dehors des imprimeries nationales déjà mentionnées, il existe des imprimeries privées qui se lancent dans plusieurs pays. On peut citer ici l'exemple du Sénégal.

La Société Africaine d'édition et de publication --Abdoulaye DIOP, etc. a monté en 1948 une imprimerie qui sera probablement associée à la première maison d'édition sénégalaise. (1) L'Université de Dakar édite des ouvrages et des périodiques : outre "Abia" au Cameroun, "Dakar possède une dizaine d'imprimeries, dont la grande Imprimerie Africaine, spécialisée dans les brochures et papiers administratifs, capable de travaux soignés et de publications luxueuses". (2)

(1) (2) MINISTERE DE LA COOPERATION. -- Diffusion du livre et développement de la culture en Afrique (Tchad, Sénégal). Etudes réalisées pour le ministère de la coopération, etc. -- Paris : Culture et Développement, 27 rue Cassette 1965, p. 116
117.

La production de ces imprimeries servirait de point de départ en ce qui concerne le dépôt légal dans chaque pays, aussi bien pour l'échange au niveau africain que plus tard au niveau international. La documentation provenant des institutions, de l'UNESCO et des sociétés littéraires et scientifiques peut suivre le même chemin.

Grâce aux efforts collectifs, on peut penser à la création de centres d'échange en Afrique. Il faut remarquer l'importance des échanges entre les pays africains ; ayant des problèmes identiques, les solutions trouvées dans un pays voisin seraient beaucoup plus faciles à appliquer que celles provenant des pays développés. Il convient de citer encore l'exemple du Sénégal où il existe des "centres régionaux d'information" (1). Ces centres sont alimentés par le ministre de l'information et par l'UNESCO.

Il serait souhaitable d'étendre le champ du travail engagé par "l'Association Internationale pour le développement des bibliothèques en Afrique" qui a son siège à St Louis (Sénégal), et des annexes au Togo et en Mauritanie. (2)

Seul, un esprit de coopération de la part des pays africains peut aboutir à des solutions permanentes. Les efforts individuels seront toujours peu viables. Les centres d'échange en Afrique peuvent collaborer avec les centres d'échange du monde entier, dans le but de recenser la documentation de tous les pays.

Les efforts immédiats peuvent consister dans la création de centres d'achat dans les grandes villes des pays producteurs. A cet effet, les pays peuvent se rassembler selon les groupes linguistiques, par exemple, francophone et anglophone.

Les corps diplomatiques de chaque pays peuvent aider à faciliter les relations entre les bibliothécaires des divers pays et les organismes de documentation.

La promotion de l'éducation dans les pays en voie de développement est une activité prioritaire pour l'UNESCO : aider à l'organisation d'un réseau d'acquisition pour les bibliothèques africaines ne serait qu'étendre ses fonctions pédagogiques. Ici les efforts de l'UNESCO consisteront à renforcer ceux des pays africains faisant à l'objet d'un groupe, qui pourront être appelés à financer les

(1) (2) MINISTERE DE LA COOPERATION .--Diffusion du livre et développement de la lecture en Afrique (Tchad, Sénégal).

.-Paris : Culture et développement, 27, rue Cassette, 1965, page 145,
page 496.

opérations de l'UNESCO.

Paradoxalement, les jeunes africains ont à apprendre la culture africaine. Les bibliothécaires pourront participer à cette tâche et la faciliter par l'acquisition des objets propres à la culture africaine. Actuellement, ces objets sont devenus plus nombreux dans les musées en Europe qu'en Afrique. Dans ce domaine, les résultats obtenus dépendront de la coopération de la part de l'Administration. On peut même penser à l'établissement du dépôt légal sur les objets d'art africains.

C O N C L U S I O N

La présentation des problèmes d'acquisition dans les bibliothèques africaines montre bien leur gravité. Cette situation ne manque pas de provoquer des réactions de la part des responsables : la nécessité d'efforts concrets étant évidente.

Le réseau d'acquisition dans un pays développé, avec la longue histoire de collections massives individuelles et collectives, nous paraît gigantesque. Il ne faut cependant pas oublier que l'ancienneté des collections est en relation avec l'ancienneté du pays et de la civilisation.

Or, il est souhaitable que les Africains y trouvent un élément d'encouragement. Dans le chapitre "Prospectives Africaines", j'ai envisagé des solutions dont on dira qu'elles ne sont pas encore réalisables, cependant, je pense qu'on ne devrait pas limiter les efforts pour améliorer l'état de chose dans les bibliothèques africaines.

Ces problèmes comme beaucoup d'autres dans ce continent sont difficiles à résoudre ; mais pas vraiment insurmontables. Il est certain que les efforts concrets ne manqueront pas à aboutir à des résultats souhaitables. Il suffit donc d'en être conscient et d'engager la lutte dans la limite de nos possibilités.

B I B L I O G R A P H I E

Documents étudiés :

- 1 - AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION. Chicago.
 - Melcher on acquisition/American Library Association ; (red. par) Daniel Melcher with Margaret Saul.
 - Chicago : American Library Association, 1971, page 169 ; 24 cm.
- 2 - AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION. Chicago.
 - Purchasing Library materials in public and school libraries. A study of purchasing procedures and the relationship between libraries and purchasing agencies and dealers/American Library Association, etc. (red. par) Evelyn Hansel and Peter D. Veillette.
 - Chicago : American Library Association, 1969.
- 3 - BEN KHEMIS (Anne Zundel).
 - Les services d'acquisition/Anne Zundel. Ben Khemis (in Bulletin des bibliothèques de France, 18ème année, n° 3, mars 1973, pages 234-239).
- 4 - CALMETTE (Germain). L'accroissement des collections/Germain Calmette
 - deuxième édition. - paris : bibliothèque nationale, 1959, 96 p. , 27 cm.
- 5 - CONGRES INTERNATIONAL DES BIBLIOTHEQUES. Séance de groupe. Mercredi 14.9.1955, Bruxelles.
 - Echange/Congrès International des bibliothèques, etc. (rapport par) Melle Dargent.
 - Bruxelles : Congrès International, etc. 1955, p. 122, p. 125.
- 6 - CONGRES INTERNATIONAL DES BIBLIOTHEQUES. Séance plénière. Mercredi 14.9.1955, Bruxelles.
 - Echange des publications officielles/Congrès International, etc. (rapport par) Mme Honoré.
 - Bruxelles : Congrès International, etc. 1955, p. 93, p. 96, 21 cm.
- 7 - CONGRES INTERNATIONAL DES BIBLIOTHEQUES. 1955. Bruxelles.
 - L'échange des publications officielles et administratives et les relations avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales/Congrès International des bibliothèques, 1955, Bruxelles, (rapport présenté par) Mme S. Honoré.
 - Bruxelles : Congrès International, etc. 1955, p. 97-101, 21 cm.
- 8 - CONGRES INTERNATIONAL DES BIBLIOTHEQUES. 1955. Bruxelles.
 - Exchange of documentary information/Congrès International des Associations des bibliothèques, etc. (rapport présenté par) E. Velander and K. Hellström.
 - Bruxelles : Congrès International, etc. 1955, p. 191, p. 199, 21 cm.

9 - CONGRES INTERNATIONAL DES BIBLIOTHEQUES. 1955. Bruxelles.

- Echange des publications officielles et administratives. Communication de l'Association des bibliothécaires français/Congrès International des bibliothèques. 1955. Bruxelles. (rapport par) M. Roussien.

- Bruxelles : Congrès International des Bibliothèques. Bruxelles, 1955, p. 172, p. 175, 21 cm.

10 - CONGRES INTERNATIONAL DES BIBLIOTHEQUES. 1955. Bruxelles.

- sur le problème des publications officielles/Congrès International, etc. (rapport présenté par) M. Czarnowska.

- Bruxelles : Congrès International, etc. 1955, p. 178, 179, 21 cm.

II - MINISTERE DE LA COOPERATION.

- Diffusion du livre et développement de la culture en Afrique. Tchad. Sénégal/ études réalisées pour le Ministère de la Coopération (red. par) Niha Herssier. P. Lavy et A. Candela.

- Paris : culture et développement, 27, rue Cassette, 1965.

pages de référence :

1 - BENNETT (Frédéric)

Cataloguing in practice. The organisation of book acquisition in libraries.

- London : C. Bingley ; Haden (conn), Linnet, 1972.

2 - CALMETTE (Germain).

- L'accroissement des collections. Deuxième édition.

- Paris : Bibliothèque Nationale, 1963.

3 - DEVURF (Helen L.)

- Acquisition policy (in special libraries. Vol. 61. N° 7. Septembre 1970).

4 - FEDERATION INTERNATIONALE D'ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES. Caire. Conseil 1962. Berne. La collaboration en matière d'acquisition des ouvrages dans quelques pays d'Europe et aux Etats-Unis. Rapport présenté à la 28ème session du conseil de la Fédération Internationale d'Association des Bibliothèques (Berne, 27-31 août 1962). (Paris : Bibliothèque Nationale, 1963).

5 - FILON (S. P. L.)

- Acquisition en coopération en Grande-Bretagne/ S. P. L. Filon et K. W. Humphreys. (in Bulletin des Bibliothèques de France 7, 1962, p. 525-537).

6 - GELFANO (M. A.)

- Les programmes d'acquisition communs et les pays en voie de développement, in Bulletin de L'UNESCO, etc. Vol. 19, N° 6, novembre-décembre. 1965, p. 313-319.

7 - HAINES (Helen E.)

- Living with books, the art of book selection. Deuxième édition. New-York. Columbia. University Press, 1950.

8 - HURT (K. G.)

- Subject specialisations an cooperative book purchase in the libraries of Great Britain.

- London : The Library Association, 1955.

9 - NIELSEN (Torben).

- Système d'acquisition des bibliothèques de Danemark. (in Bulletin des bibliothèques de France, 7ème année, 1962, pages 561-565).

10 - KLEBERG (Jonnes). A propos du "Scandia Plan". (in Bulletin de bibliothèques de France, VII, 1962, pages 317-327).

11 - KLEBERG (Thomas).

- A Swidish plan for the division of interest in acquisition of books and a scandinavian perspective. (in Libri VIII, 1958, pages 97, 105)

I2 - MOORE (Evenest T.)

(in The Library quarterly) vol. 38, october 1968, n° 4 pages 309 -314.

3- PAFFORD (J.H.F.).

- La sélection de livres destinés aux bibliothèques universitaires. (in Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, XVII, 1963, pages 13,18)

I4 - RANGANATHAN (S.R.)

-Library book selection (2ème éd.), London : Aria publishing house, 1966.

I5 - ROCHAT (M.),

- L'accroissement de collection, Poitiers : Bibliothèques Universitaires, 1973.

I6 - ROLLAND THOMAS (Paule),

- Une recommandation du rapport Williams. La planification des acquisition à l'échelon national. (in Bulletin de l'association des bibliothèques de langues française, vol. 12, n° 2, mars 1966, pages 6-13).

I7 - NASILENKO (V. I.),

- Les postes de distribution des livres, etc. URSS. (in Bulletin de l'UNESCO etc. vol. 20, n° 3, mai-juin 1966, pages 147-149 et 165)

I8 - VICHENJAKOVA (T),

- Les acquisitions dans les bibliothèques techniques. (in Bulletin des bibliothèques de France, IIème année, n° 3 mars 1966, pages 125-127)

I9 - VIRGINIA (Mary Gaver) Background readings in building library collections, éd. Mary Virginia Gaver...

- Dublin University college : Dublin 1969.

TABLE DES MATIERES

Introduction

CHAPITRE I - L'achat

- 1 - Le rôle du bibliothécaire
- 2 - La collaboration des professeurs/étudiants
- 3 - Les bibliographies
- 4 - Les vérifications avant les commandes
- 5 - Les lieux d'achat
- 6 - Le paiement
- 7 - La livraison
- 8 - Les réclamations de manquants

CHAPITRE 2 - Les dons

- 1 - Les différentes sources des dons
 - Les individus
 - Le dépôt légal
 - Les thèses
 - Les publications universitaires et écarites académiques
 - Les legs
 - Le dépôt volontaire des auteurs étrangers
 - Les concessions de l'Etat
 - Les publications officielles
 - Les publications subventionnées
 - Les souscriptions de l'Etat
 - Les pays étrangers
 - L'UNESCO
- 2 - L'importance des dons

CHAPITRE 3 - L'échange

- Fonctionnement en France
- Les conditions pour favoriser l'échange
- Les accords
- La franchise postale
- Les institutions effectuant l'échange et les documents échangés
- Les centres d'échange
- Etat d'échange en B. U.
- Les centres à l'étranger
- Le principe de balance
- Critère de valeur
- La notion de publications officielles

- Les organes de coordination
- Le problème de tarifs
- Les bibliographies (rôle des)
- La fonction de l'UNESCO
- La création d'un super-centre
- La fonction coordinatrice des individus

CHAPITRE 4 - Le cas particulier de l'Afrique

- I - Problème du personnel - assistance technique
 - jeunes Africains
- 2 - Le statut des bibliothèques/bibliothécaire en Afrique
- 3 - La collaboration entre bibliothécaire et professeurs
- 4 - Les problèmes des bibliographies
- 5 - Le problème de centre d'édition (absence et éloignement de centre)
- 6 -
 - La fonction d'un intermédiaire
 - Délai pour les règlements des factures
 - Délai pour les livraisons
 - La perte des documents - La réclamation
 - Le problème de transport
- 6 - Absence de dépôt légal
- 7 - Les publications officielles en Afrique
- 8 - L'échange international

CHAPITRE 5 - Prospectives africaines

- Création de centres d'édition, de centre de traduction
- Organisation des institutions existantes
- Etablissement du dépôt légal
- Création de centres d'échange
- Création de centres d'achat dans les pays producteurs
- Fonction des corps diplomatiques
- Fonction de l'UNESCO
- L'acquisition des objets d'art africain

CONCLUSION

